POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

N° 28315 / MEJ / DGEE / DAPE / EPS

PIRAE, le 17 JUIN 2019

Affaire suivie par :
Frédéric LOMBARDO
IEN EPS
40 46 27 94 / eps@education.pf

à

Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

NOTE D'INFORMATION

Objet : Mise en œuvre du protocole des adultes accompagnateurs dans le cadre des séances de natation

P.J. : Note technique : protocole d'agrément pour la participation des intervenants bénévoles aux activités d'enseignement de la natation pour les écoles du premier degré

Suite au conseil des IEN du 30 avril 2019 et des décisions prises lors de la commission EPS du 09 mai 2019, je vous demande de vous référer à la note technique relative au protocole d'agrément pour la participation des intervenants bénévoles aux activités d'enseignement de la natation pour les écoles du premier degré.

Pour les écoles ne disposant pas de bassins de bain publiques, les tests pratiques pourront être organisés en partenariat avec les communes ou autres structures publiques ou privées par l'IEN.

Pour les écoles occupant les bassins de Pater et Taina, merci de coordonner les sessions avec le DAPE, bureau EPS (eps@education.pf / 40 46 27 94).

Pour la Ministre et par délégation

Pour la Ministre et par délégation,
Pour le Directeur général de l'éducation
et des enseignements absent ou empêché,
Le chef de département
de l'action pédagogique et éducative
Serge SEGURA

Thierry DELMAS

Copies :

MEJ 1
DGEE / DAPE / EPS 1